

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 15 AVRIL 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 46

Tous les délégués

sauf

Mme HITTLER, MM. LOBSTEIN, SUSS, FROELICH, ZINCK, Mme GESANG
(excusés) qui étaient représentés par MM. VOGEL, RUDOLF,
Mme FILSER, MM. FEIG, DUBOIS, Mme GEMUND.
MM. HERRLE, Cl. KLIPFEL.

DEL. N° 60/2002

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE D'INTEGRATION
SCOLAIRE INDIVIDUALISEE DES ENFANTS HANDICAPES « LE CHAINON
MANQUANT »**

Le Conseil Communautaire,

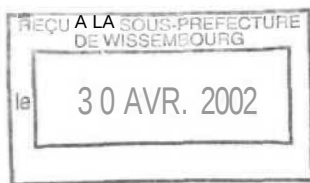
après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**. décide d'attribuer une subvention de 3 800 € à l'Association
Interdépartementale d'Intégration scolaire individualisée « Le
Chaînon Manquant » au titre de la participation locale au coût des
postes d'auxiliaires d'intégration ;**

**. dit que le versement de la subvention interviendra sur
présentation d'un état des dépenses.**

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 16 avril 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Logel".